



DP

DOMAINE  
PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1885

Edition PDF du 11 octobre 2010  
Les articles mis en ligne depuis DP 1884 du 4 octobre 2010

Dans ce numéro

---

**Secret bancaire et UBS: quand Eveline Widmer-Schlumpf n'était pas encore aux finances (André Gavillet)**

Baroud d'honneur avant qu'ait lieu un enterrement de première classe...

---

**Contrôle des banques – Ou plutôt faudrait-il parler d'auto-contrôle (Jean-Daniel Delley)**

La taille d'UBS et de Credit Suisse par rapport au pays rend la surveillance problématique

---

**Armée: le rapport du changement immobile et de la discorde (Albert Tille)**

L'armée entre mythes et réalités, Ueli Maurer et le Conseil fédéral

---

**Genève: des logements, mais ailleurs (Jean-Daniel Delley)**

Nouvel affrontement autour de l'aménagement du territoire

# Secret bancaire et UBS: quand Eveline Widmer-Schlumpf n'était pas encore aux finances

André Gavillet • 6 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15551>

## Baroud d'honneur avant qu'ait lieu un enterrement de première classe...

Les médias<sup>14</sup> ont attiré l'attention sur le fait que, en raison de la prescription à partir du 15 octobre 2010 – soit six mois après l'Assemblée générale du 14 avril 2010 -, le comportement des instances dirigeantes d'UBS, notamment pour les années 2008 à 2009, ne pourrait plus être l'objet d'une procédure civile par le fait des actionnaires.

Quant à une éventuelle procédure pénale, la justice zurichoise a refusé par deux fois d'ouvrir le dossier. La mise hors de cause, avant toute enquête, même préliminaire, est particulièrement choquante, d'autant plus que des voies d'investigation restent ouvertes.

## E. Widmer-Schlumpf pourrait faire ce que H. R. Merz n'a pas voulu réaliser

Il y a quelques mois, Eveline Widmer-Schlumpf, alors cheffe du département fédéral de justice et police, s'était exprimée sur le secret bancaire avec une rigueur qui contrastait avec la langue de bois officielle.

Venant de la nouvelle responsable des finances, l'expression de ces convictions prend un sens plus fort. Sur un point essentiel, E. Widmer-Schlumpf pourrait décider de passer à l'action. Il est donc

judicieux de la relire (Le Temps<sup>15</sup>, 12.02.10)

### Portée du secret

«A propos de l'accord d'entraide administrative conclu avec les Etats-Unis dans l'affaire UBS, (...) des voix critiques se sont aussi élevées pour dénoncer un assouplissement du secret bancaire, voire un acte de soumission à l'égard des Etats-Unis. Ces mécontents oublient toutefois que le secret bancaire ne s'applique pas de façon absolue et que, depuis des années déjà, il peut aussi être levé en Suisse lorsqu'il s'agit de poursuivre des cas graves de soustraction fiscale.

(...) Chacun doit participer au bien commun en proportion de sa capacité contributive. Celui qui refuse ce soutien à l'Etat et laisse les autres citoyens payer l'impôt pour lui ne peut pas s'abriter derrière le secret bancaire. Car le secret bancaire protège uniquement la sphère privée des clients honnêtes contre une inquisition injustifiée dans leur situation patrimoniale.

(...) On ne saurait tolérer que des frontières nationales, poreuses face à certaines pratiques commerciales illégales ou à la délinquance fiscale, deviennent totalement imperméables lorsqu'il s'agit de réprimer des infractions fiscales.»

### Possibilité d'intervention

«L'accord d'entraide

administrative entre la Suisse et les Etats-Unis dans l'affaire UBS se rattache aux articles 190 et suivants de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD): lorsqu'il existe un soupçon fondé de soustraction grave, l'Administration fédérale des contributions, en collaboration avec les administrations fiscales cantonales, peut mener une enquête selon les dispositions du droit pénal administratif. A cet effet, elle a en principe les mêmes compétences que les autorités d'instruction cantonales et peut notamment exiger que des informations concernant des relations bancaires lui soient remises. Dans ce cas, le secret bancaire ne s'applique donc pas.»

L'article 190 LIFD<sup>16</sup>, nous l'avons souvent cité: il permet à l'Administration fédérale d'ouvrir une enquête avec l'autorisation de la cheffe ou du chef du département. Or on peut estimer qu'il y a des soupçons qu'UBS, dans d'autres circonstances, ait appliqué des méthodes de soustraction de même nature que celles utilisées aux USA. L'enquête souhaitée relève de la décision de la cheffe du département. Elle s'appelle désormais Widmer-Schlumpf.

## Quand les Commissions de gestion se voulaient implacables

Dans leur rapport<sup>17</sup> du 30 mai 2010, les Commissions de gestion (CdG) souhaitaient, au-delà de

leurs compétences propres, que des enquêtes civiles ou pénales répondent au besoin de transparence que ressent si vivement le public.

Elles pourraient maintenant demander que la cheffe du département utilise les compétences que lui donne l'article 190 LIFD pour déclencher une enquête. En réponse à la question<sup>18</sup> d'une parlementaire, le Conseil fédéral a annoncé qu'il prendrait position sur cet objet en octobre.

Pour rappel, la Recommandation 19 du rapport des Commissions de gestion (DP 1872<sup>19</sup>):

*«Les CdG demandent au Conseil fédéral ainsi qu'à UBS de veiller, respectivement de créer les conditions nécessaires à ce que:*

- *la manière dont UBS – notamment le conseil d'administration, la direction du groupe et la société de révision – a géré à l'interne la crise des subprimes et les affaires transfrontalières de la*

*banque aux Etats-Unis soit revue en profondeur (opportunité du dépôt par UBS d'une plainte pénale et d'une action en responsabilité, mise à l'ordre du jour de la décharge pour les années 2007 à 2009 lors de l'assemblée générale d'UBS le 15 avril 2010, conventions de départ des cadres moyens et supérieurs, etc.);*

- *toute la transparence soit faite sur la décision du Conseil d'administration d'UBS de ne pas entamer de procédures pénales et civiles contre les anciens cadres d'UBS;*
- *la Confédération, respectivement ses organes ayant une personnalité juridique propre, soient en mesure – en tant qu'actionnaires d'UBS ou en tant que groupes d'actionnaires – d'entreprendre des*

*procédures pénales et/ou civiles (actions en responsabilité) contre les membres responsables du Conseil d'administration, les membres responsables de la direction générale et le cas échéant contre la société de révision. A cette fin, la Confédération porte les risques liés au procès et garantit la prise en charge des frais de procédure (frais du tribunal et des avocats);*

- *les résultats et conclusions essentiels de ces travaux soient rendus publics.*

*Pour les CdG, il est absolument crucial que ces examens soient menés de manière complètement indépendante, par exemple par un groupe d'experts neutre.»*

Les Commissions de gestion, et le peuple suisse, attendent la réponse à laquelle ils ont droit. Il y a eu une affaire UBS – USA. Reste, toujours pendante, l'affaire UBS – CH.

## Contrôle des banques – Ou plutôt faudrait-il parler d'auto-contrôle

Jean-Daniel Delley • 9 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15574>

### La taille d'UBS et de Credit Suisse par rapport au pays rend la surveillance problématique

La commission d'experts chargée par le Conseil fédéral de proposer les mesures visant à limiter les

risques que les grandes banques font courir à l'économie a donc déposé son rapport<sup>6</sup>. Les mesures préconisées laissent une trop grande marge de manoeuvre aux deux principaux établissements du pays.

Pour mémoire, le secteur financier helvétique est surdimensionné et concentré à l'extrême. Les bilans cumulés d'UBS et Credit Suisse équivalent encore, malgré la crise bancaire, à près de cinq fois le produit intérieur brut du pays et

représentent 90% de la somme des bilans bancaires du pays. Deux records absolus qui mettent l'économie helvétique à la merci d'une défaillance majeure de l'un ou l'autre des deux grands. En effet, leur insolvabilité entraînerait la paralysie du trafic des paiements et très concrètement des dizaines de milliers d'entreprises ne pourraient plus verser de salaires et honorer leurs factures.

Il a fallu qu'UBS se trouve au bord du gouffre pour que les autorités politiques, l'organe de surveillance et l'opinion publique prennent conscience de cette dépendance et de ses conséquences catastrophiques. Ce qui était l'objet de la fierté nationale et devenu risque systémique à éviter d'urgence.

Les mesures proposées sont-elles suffisantes pour éviter à la collectivité de se porter à nouveau au secours des ces géants trop grands pour couler («*too big to fail*»)? Nombre de commentateurs, les partis bourgeois <sup>7</sup>, la Banque nationale <sup>8</sup> l'affirment, et

les banques concernées <sup>9</sup> se disent prêtes à les assumer. La Suisse pourrait même servir de modèle au reste du monde – le *Swiss Finish* double les exigences en fonds propres par rapport à ce que préconise la Banque des règlements internationaux <sup>10</sup> (Bâle III) – selon le patron de la BNS <sup>11</sup>.

Pourtant, des experts qu'on ne peut guère soupçonner d'antipathie envers le monde bancaire émettent de sérieux doutes.

Principale critique, le fait que les banques elles-mêmes seront juges des risques auxquels sont exposés leurs actifs, risques qui détermineront leurs besoins en capitaux propres. Voilà le point faible de la régulation qui peut inciter les banques à minimiser leurs risques, note Hans Geiger <sup>12</sup>, professeur émérite d'économie bancaire à l'Université de Berne; des exigences de fonds propres en proportion des engagements ou du revenu brut auraient été préférables.

Niklaus Blattner <sup>13</sup>, ancien directeur de l'Association suisse des banquiers et ancien vice-président de la BNS insiste sur l'importance du contrôle. Selon lui, la chute d'UBS aurait pu être évitée ou du moins atténuée si la Finma – l'autorité de surveillance des marchés financiers – et la BNS avaient appliqué avec plus de détermination les prescriptions alors en vigueur. Ont manqué le soutien politique et les compétences professionnelles nécessaires pour détecter les risques et affronter les banques.

On peut donc conclure que des prescriptions toujours plus complexes et nombreuses n'auront que peu d'impact si les autorités de surveillance ne disposent pas de ressources humaines en nombre et en qualité. Au-delà de la mise en forme légale des mesures de régulation, il faudra donc observer attentivement si ces autorités demanderont ces moyens et si elles les obtiendront.

## Armée: le rapport du changement immobile et de la discorde

Albert Tille • 10 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15581>

### L'armée entre mythes et réalités, Ueli Maurer et le Conseil fédéral

Le rapport <sup>3</sup> du Conseil fédéral sur l'armée 2010 ne manque pas de vigueur. Les effectifs se limiteront à 80'000 hommes, une réduction de 40% par

rapport à la situation actuelle. Ce chiffre est impressionnant en regard des 625'000 hommes que comptait l'armée à la fin de la guerre froide, il y a 20 ans.

Ce radical dégraissage se fera dans le cadre limité de la neutralité, de l'armée de milice et

de l'obligation de servir. Ces trois tabous politiques sont ancrés dans la Constitution et confirmés par le rapport insipide sur la sécurité de la Suisse (DP 1867 <sup>4</sup>). L'exercice est donc limité d'avance, en ignorant les très légitimes interrogations sur le bien fondé des principes hérités

d'un autre siècle.

Mais le rapport irrite plus encore par son contenu véritablement schizophrénique. Le texte est visiblement écrit à deux mains. Il y a d'abord la patte du Conseil fédéral qui affirme vouloir remettre de l'ordre dans la maison en fixant des objectifs précis. Les dépenses seront plafonnées à 4,4 milliards par année et des effectifs bien déterminés seront affectés aux diverses tâches de l'armée. Mais lorsqu'on entre dans les détails, on lit alors des explications semant la discorde, visiblement rédigées par des représentants de l'armée.

Les coupes et les économies imposées par le gouvernement représentent de sérieuses menaces. L'immobilité dans le changement et la discorde apparaissent tout au long de ce rapport jargonnant à souhait. Voyons plutôt.

La tâche traditionnelle de l'armée est la défense du territoire. Bien qu'une attaque militaire soit *«improbable sans être totalement exclue à long terme»*, il faut conserver la capacité et le savoir-faire de la défense. C'est le principe de précaution. Mais on réduira drastiquement l'effectif des forces prêtes au combat à 22'000 hommes, avec les armements. Or, pour faire des

économies il faudrait peut-être supprimer l'artillerie, et pourquoi pas également les blindés, ajoute Ueli Maurer. Que resterait-il alors d'une défense terrestre désarmée que l'on prétend vouloir conserver?

La défense aérienne pose un autre dilemme. Pour assurer la sécurité du pays, 22 nouveaux avions sont nécessaires en remplacement des Tiger. Mais il faudrait y renoncer si l'on entend respecter l'enveloppe financière. L'alternative, une alliance avec nos voisins n'est pas possible à cause de notre neutralité. Cette impasse pourrait être levée si la Suisse acceptait l'idée qu'une alliance défensive est possible tout en restant neutre, comme le reconnaissent l'Autriche, la Suède, la Finlande et l'Irlande.

Comme l'affirme l'expert berlinois Otfried Nassauer, un accord de défense avec l'Autriche garantirait, sans nouvel avion, la sécurité aérienne de la Suisse. Quant à la menace à plus long terme des missiles intercontinentaux (DP 1881<sup>5</sup>), elle ne pourrait être écartée que par une alliance défensive plus large.

L'examen des autres tâches de l'armée contient également son lot de polémiques. Le plus gros de l'effectif de l'armée de demain, 35'000 hommes, sera affecté à

l'appui aux autorités civiles: garde d'ambassades, sécurisation de lieux sensibles comme les aéroports, les centrales nucléaires, aide en cas de catastrophe naturelle. Mais attention, danger. En cas d'attaque aérienne, doublée de menaces d'attentats terroristes, les effectifs seraient insuffisants. D'autre part, les économies imposées dans l'équipement de ces troupes compromettraient les prestations des engagés.

Le contrôle aérien, les services de renseignements, les radios d'ambassade et toute une série de prestations techniques au service des autorités civiles occuperont 22'000 personnes. Ce troisième volet d'activité de l'armée semble épargné par la rigueur des économies. Donc pas de polémique à ce sujet dans le rapport. Mais on peut se demander si ces activités hautement spécialisées peuvent être exercées par des miliciens. Le rapport est muet à ce sujet. On ne saurait remettre en question le principe de la milice, comme on ne discute pas d'un assouplissement de la neutralité.

Le rapport sur l'armée basé sur le refus de remettre en question les mythes helvétiques révèle un conflit entre le ministre de la défense et la majorité du Conseil fédéral. Il est aveuglant et provocateur.

## Genève: des logements, mais ailleurs

Jean-Daniel Delley • 11 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15589>

**Nouvel affrontement autour de l'aménagement du territoire**

Trouver un logement à Genève relève du tour de force. D'où la nécessité unanimement

reconnue de construire, et rapidement. Même unanimité ou presque pour déplorer le manque

de dynamisme des autorités, en particulier du responsable du département cantonal des constructions.

Sur le papier, des milliers de logements projetés depuis parfois des années, mais pas la moindre ouverture de chantier. Il faut préciser que voisins, communes et organisations de quartier ou prétendument écologistes usent de tous les ficelles procédurales pour empêcher ou retarder les projets.

Dernier exemple en date le projet des Cherpines<sup>2</sup> sur la commune de Plan-les-Ouates.

Le 24 septembre dernier, le Grand Conseil a décidé le déclassement de 58 hectares en zone agricole pour y construire 3000 logements, des écoles, un centre sportif et y implanter des

activités artisanales. Le périmètre est idéalement situé dans la zone sud du canton, en prolongement direct d'une zone déjà bâtie et desservie par les transports publics. Les exploitants agricoles se sont vus proposer une délocalisation.

Aussitôt le référendum est lancé par une coalition hétéroclite regroupant entre autres les Verts, l'extrême gauche, l'UDC, une coopérative maraîchère implanté dans le périmètre. Le discours des opposants intègre pêle-mêle la sauvegarde des terres agricoles, l'agriculture de proximité, la protection de la culture du cardon, la critique d'un projet insuffisamment dense qui ne résoudrait pas la crise du logement.

Bien sûr, on peut toujours imaginer un projet de meilleure

qualité – la notion de qualité faisant d'ailleurs l'objet d'interprétations variées de la part des différents opposants – et prôner en priorité la densification de la ville qui recèle encore des zones villas. Où encore, à la manière de Malthus, prôner le gel de la croissance démographique. Mais cette palette à la Prévert de critiques et de solutions alternatives ne peuvent tenir lieu d'une politique propre à loger les résidents et à accueillir les migrants qui contribuent à la prospérité du canton.

La votation sur cet objet constituera un test: Genève voudra-t-elle se donner les équipements qu'exige son développement ou succombera-t-elle à la tentation d'un provincialisme qui finira par l'asphyxier?

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1885#>
2. [http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/cherpines\\_plaine\\_aire-723-4808.html](http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/cherpines_plaine_aire-723-4808.html)
3. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/20670.pdf>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/11312>
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/15233>
6. <http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00514/00519/00592/index.html?lang=fr>
7. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ead8ed78-cff7-11df-9d5c-57a960ceb815/Les\\_partis\\_plus\\_offensifs\\_que\\_les\\_experts](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ead8ed78-cff7-11df-9d5c-57a960ceb815/Les_partis_plus_offensifs_que_les_experts)
8. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/eb025b68-cff7-11df-9d5c-57a960ceb815/Un\\_net\\_changement\\_avec\\_le\\_pass%C3%A9](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/eb025b68-cff7-11df-9d5c-57a960ceb815/Un_net_changement_avec_le_pass%C3%A9)
9. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/31e0c8a4-cf89-11df-9d5c-57a960ceb815/Le\\_Credit\\_Suisse\\_et\\_l'UBS\\_se\\_disent\\_bien\\_pr%C3%A9par%C3%A9es](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/31e0c8a4-cf89-11df-9d5c-57a960ceb815/Le_Credit_Suisse_et_l'UBS_se_disent_bien_pr%C3%A9par%C3%A9es)
10. <http://www.bis.org/>
11. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/SNBChef-wirbt-weltweit-fuer-SwissFinish/story/16472037>
12. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Die-Schlupfloecher-in-den-Kapitalvorschriften/story/18303911>
13. <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Die-Aufsicht-ueber-die-Banken-muss-verstaerkt-und-verschaerft-werden-/story/14062645.Mille>
14. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/3c267278-cf2f-11df-9ec2-c359dd255766/Proc%C3%A8s\\_UBS\\_la\\_Suisse\\_renonce](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/3c267278-cf2f-11df-9ec2-c359dd255766/Proc%C3%A8s_UBS_la_Suisse_renonce)
15. <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/c8f878c0-1753-11df-8173-ddeffd5ee403/1>
16. [http://www.admin.ch/ch/f/rs/642\\_11/a190.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/642_11/a190.html)
17. <http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/berichte-aufsichtskommissionen/geschaefspruefungskommission-gpk/berichte-2010/Documents/bericht-gpk-ns-ubs-kundendaten-usa-2010-05-30-f.pdf>
18. [http://www.parlament.ch/D/Suche/Seiten/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20105373](http://www.parlament.ch/D/Suche/Seiten/geschaefte.aspx?gesch_id=20105373)
19. <http://www.domainepublic.ch/articles/13766>